

NOTRE REF: DBI/OMZ-CIR/N.02_20

DATE: 16/03/2020

PIECE(S) JOINTE(S): /

CONTACT: EVELINE DEPUJDT, TEAMLEAD DATAMANAGEMENT

E-MAIL: eveline.depujdt@health.fgov.be

A l'attention du

- Directeur général
- Médecin-chef
- Responsable RHM
- Responsable SMUR

OBJET : Suspension DI-RHM et SMUREG/PITREG

Madame, Monsieur, Docteur,

La propagation rapide du coronavirus (Covid-19) signifie que des efforts importants sont actuellement demandés au personnel de santé sur le terrain. Les soins aux patients sont plus que jamais au centre des préoccupations. La direction générale Soins de santé nous a fait savoir que les ressources disponibles doivent pouvoir être déployées au maximum afin de faire face à cette crise sanitaire.

Je souhaite utiliser cette circulaire pour vous informer des décisions suivantes concernant les enregistrements DI-RHM et SMUR/PIT :

1. DI-RHM:

Il n'y a aucune obligation de soumettre le DI-RHM pour la période du 1er mars au 15 mars 2020. Sans autre avis contraire de notre part, la prochaine période d'enregistrement de la DI-RHM aura lieu les 15 premiers jours de juin.

Les contrôles DI-RHM seront adaptés pour la période d'enregistrement de mars 2020.

2. Enregistrement SMUR/PIT:

L'enregistrement SMUR/PIT sera suspendu pour toutes les interventions ayant lieu du 1er mars 2020 au 31 mai 2020.

L'enregistrement volontaire de ces interventions restera bien entendu possible.

Tous les contrôles concernant les liens avec l'enregistrement RHM ("les liens RHM") seront ajustés pour cette période d'enregistrement. Nous en informerons aussi bien les contacts du RHM que ceux du SMUR dès que possible.

Pour de plus amples informations, vous pouvez toujours nous contacter via les boîtes emails génériques, respectivement; info.rhmzg@health.fgov.be pour les questions concernant le DI-RHM et info.smurmug@health.fgov.be pour les questions concernant l'enregistrement SMUR et PIT.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Docteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pedro Facon
Directeur général

P.o. *M. Ceuterick*